

COMPTE RENDU DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018 A 20 HEURES 30
SALLE POLYVALENTE D'ARLEMPDES

Présents : *Alleyras* : Philippe GAGNEPAIN ; *Arlempdes* : Gérard TESTUD ; *Barges* : Alain FREVOL ; *Cayres* : Jean-François CHACORNAC, Josiane MALZIEU, Philippe MAZET ; *Costaros* : Pascal BOUDOUL, Pierre GIBERT, Odette JAROUSSE ; *Lafarre* : Michel PASCAL ; *Landos* : Martine CHABRET, Géraldine MONCHMAP, Jacques MATHIEU, Dominique MERLE, Jean Louis REYNAUD ; *Le Bouchet St Nicolas* : Josette ARNAUD ; *Pradelles* : Alain ROBERT, Raphaël ROLLAND ; *Rauret* : Michel BONNEFOY ; *St Arcons de Barges* : Lionel BRUCHET ; *St Christophe d'Allier* : Philippe CHAM ; *St Etienne du Vigan* : Alain ENJOLRAS ; *St Haon* : Jean Paul ARCHER ; *St Jean Lachalm* : Paul BRAUD ; *St Vénérand* : Jean Claude ATGET ; *Séneujols* : Serge BOYER, Gilles CRESPIY ; *Vielprat* : Thérèse BERNIER.

Pouvoir : *Landos* : Nathalie GRASSET donne pouvoir à Martine CHABRET.

Excusés : *Cayres* : Eric DESSIMOND ; *Ouïdes* : Michel FRADET ; *St Haon* : Raymond HERMIER ; *St Paul de Tartas* : Michel ADAM.

Absent : *Pradelles* : Stéphane BOURGOIN

Secrétaire de séance : Gérard TESTUD.

↳ AFFAIRES GENERALES :

Rapporteur : Paul Braud

- Adhésion au Syndicat Départemental d'Energies (SDE) de la Haute-Loire

Par délibération du 30 mai 2017, le Bureau a émis un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes au SDE.

Le Conseil Communautaire autorise l'adhésion de la Communauté de Communes au SDE de la Haute-Loire.

- Désignation d'un représentant au comité de pilotage du 150^e anniversaire de la voie ferrée Langeac Villefort.

A l'occasion des 150 ans de la voie ferrée Langeac – Villefort, un comité de pilotage est mis en place.

Le conseil communautaire désigne Messieurs Jean Paul Archer et Philippe Cham pour représenter la communauté de communes au comité de pilotage du 150^e anniversaire de la voie ferrée Langeac – Villefort. Monsieur Alain Redon représente la commune d'Alleyras.

↳ FINANCES :

Rapporteur : Paul Braud

- Apurement du compte 1069 (reprise sur excédents capitalisés)

Par courrier du 3 juillet 2018, la Direction Générale des Finances Publiques demande l'apurement du compte 1069 « reprise sur excédents capitalisés », dans le but de régulariser les opérations de neutralisation de l'excédent des charges sur les produits mais aussi de rectifier le fonds de roulement net global.

Le conseil communautaire autorise à procéder à toutes les opérations afin d'apurer le compte 1069 et ce pour un montant de 5 135,74 €.

- Retrait de la délibération prévoyant un fonds de concours pour la commune du Bouchet

Par courrier du 3 mai 2018, la Préfecture de Haute-Loire demande le retrait de la délibération prévoyant un fonds de concours pour la commune du Bouchet-St-Nicolas du fait qu'un fonds de concours ne peut être versé que pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La délibération prévoit un fonds de concours pour un remboursement de frais de stage pour activités touristiques au Bouchet- St- Nicolas, ce qui est interdit.

Le conseil communautaire décide de retirer sa délibération du 10 avril 2018.

↳ CULTURE

Rapporteur : Thérèse BERNIER

- Subvention à la classe orchestre du Collège.

Dans le but de dynamiser l'offre pédagogique et culturelle du Collège R.L. Stevenson, la principale Mme Marie Benazech ouvre une classe orchestre en cette rentrée 2018. Ainsi, une dizaine d'élèves de 6e a accès à des cours de musique (pratique d'un instrument et solfège) sur le temps scolaire avec l'association « Les arts du plateau », et ce pour une période de 3 ans.

Ce projet exige un investissement conséquent puisque les instruments sont mis à disposition des élèves et engendre des dépenses de fonctionnement (rémunération des intervenants et frais de transport). Soit un budget prévisionnel de 7712.15 euros établi pour cette première année.

La classe orchestre est un projet à part entière qui figurera dans la Convention Culture-Patrimoines (inclue dans le Contrat 43-11) et qui, dans ce cadre, bénéficiera de financements du Département (700 euros sur les dépenses de fonctionnement + 30% des investissements plafonnés à 6000 euros TTC).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité moins une personne autorise le versement d'une subvention à hauteur de 2 500 euros (soit 1/3 des dépenses d'investissement et de fonctionnement).

↳ URBANISME :

Rapporteur : Paul Braud

- PLUI : validation du programme de concertation.

Le conseil communautaire confirme l'enveloppe allouée à la concertation dans le cadre du PLUI, enveloppe de 15 169.72 € selon les actions suivantes :

- Visite du territoire le 25 novembre 2017
- Du 8/01 au 28/02/2018 – Espace culturel de Landos : Exposition sur l'architecture du XXIème siècle.
Réalisée par l'UR CAUE Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne.
 - 1^{er} février à 17h : Conférence par Charlotte Beauzac, architecte du CAUE.
 - Accueil des scolaires
- Samedi 10 mars : Balade poétique à Saint-Arcons-de-Barges.
Intervention conjointe du Pays d'art et d'histoire et des bénévoles des bibliothèques organisant le festival Terroir en rimes pendant le Printemps des Poètes.
- Dimanche 22 avril : Visite guidée du bourg de Costaros avec Planèd et le Pays d'art et d'histoire du SMAT du Haut-Allier.
- Samedi 9 juin : Rando PLUI avec un accompagnateur moyenne montagne, de Lafarre à St-Christophe-d'Allier/St-Vénérand.
- Réalisation d'une fresque à Costaros avec prise en charge par la commune de Costaros des travaux de mise à niveau de la façade et mise à disposition de l'échaffaudage - Atelier graffiti avec le Pôle Ados (groupe d'environ 8 jeunes de 11 à 15 ans).
- Depuis juillet : Exposition sur le PLUI diffusée dans toutes les mairies (affiches et roll up sur les 4 bourgs centre).

Projets à venir

- Inauguration de la fresque.
- Week-end octobre : temps fort au moment des Journées de l'architecture. Animations à prévoir sur les bourgs de Pradelles et Cayres.
- Intervention d'un photographe dans le cadre d'une résidence d'artiste et création d'une exposition permanente.

↳ SERVICES A LA POPULATION :

Rapporteur : Josette ARNAUD

- Point sur les transports scolaires

Un seul enfant utilise le service 309-18 (rapprochement des enfants d'Alleyras aux Souils pour le Collège de Landos), Le Département qui subventionne ce service décide de maintenir le service uniquement pour le mois de septembre afin de permettre de trouver une autre solution pour la famille. Les règles de maintien de service n'étant plus respectées à savoir 3 enfants minimum de 2 familles différentes.

Après concertation avec la famille et Monsieur Gagnepain, il est convenu de prendre cet enfant avec le service 309-09 (rapprochement des enfants de St-Jean-Lachalm vers Cayres pour le Collège de Landos).

↳ PERSONNEL :

Rapporteur : Paul BRAUD

- Poste de gardien déchetterie et agent de ramassage scolaire

Le conseil communautaire autorise le recrutement contractuel comme suit :

- Gardien déchetterie - contrat du 1^{er} octobre au 31 octobre 2018 : 23.25 heures par semaine et du 1^{er} novembre au 31 décembre : 13 heures par semaine
- Ramassage scolaire - contrat du 3 septembre au 19 octobre 2018 et du 5 novembre au 21 décembre 2018 : 17.76 heures par semaine et du 20 octobre au 4 novembre 2018 : 10 heures par semaine.

- Poste de saisonnier agent polyvalent service voirie

Suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles accordée à un agent technique avec effet au 2 juillet 2018, un agent saisonnier a été recruté en remplacement et ce pour la durée de la première période de disponibilité (soit du 4 juillet au 1^{ER} novembre). Le conseil communautaire décide de régulariser la signature du contrat par le Président pour le recrutement en remplacement de l'agent mis en disponibilité pour convenances personnelles.

- Poste d'assistant de conservation des bibliothèques et du patrimoine

Le conseil communautaire autorise la signature d'un contrat jusqu'au 10 septembre 2019 pour accroissement temporaire d'activité pour assurer les missions d'assistant de conservation des bibliothèques et du patrimoine.

- Autorisation de signer un contrat d'apprentissage pour le service enfance-jeunesse

Le conseil communautaire autorise la signature d'un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un BPJEP'S animation sociale avec affectation sur le CLSH / Pôle Ados à compter du 1^{er} janvier 2019.

- Convention de prévention prévoyance

Le conseil communautaire décide d'adhérer à la convention de participation portant sur le risque de prévoyance signée par le CDG43 avec le groupement VYV-MNT et autorise le Président à signer la convention de mutualisation des frais engagés pour la mise en place d'une convention de participation (5 euros/an et par agent).

Le conseil communautaire décide également d'augmenter la participation mensuelle à hauteur de 12 euros à tout agent travaillant à temps complet et adhérant au contrat VYV-MNT proposé par le CDG et proratisé en fonction du temps de travail.

↳ QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Paul BRAUD

- Virements de crédits

Le Conseil autorise le virement de crédit ci-après :

Budget gîte d'étape DM N°1		
Fonctionnement dépense		
Article	Libellé	Ecriture
6811	Amortissement	469,00
023	Virement à la section d'investissement	-469,00
Recettes d'investissement		
Article	Libellé	Ecriture
021	Virement à la section de fonctionnement	-469,00
281568	Amortissement	173,00
28188	Amortissement	296,00

- Fonds de concours à la commune de St-Jean-Lachalm ;

Paul Braud quitte la salle.

Le Conseil Communautaire décide de verser un fonds de concours de 30 000.00 euros pour des travaux de réfection de voirie réalisés à hauteur de 112 440.00 euros. Ce fonds de concours correspond à la contrepartie de la fiscalité éolienne perçue par la Communauté de Communes et est voté toutes les années.